



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 07 octobre 2022 à 20 heures 30 minutes  
à la Mairie

**Présents :**

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Nathalie (en visio conférence), M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude

**Procurator(s) :**

M. DOSDAT Patrice donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. DOSDAT Patrice

**Secrétaire de séance :** M. FAVIER Thomas

**Président de séance :** M. LEIDELINGER Jean-François

1 - Désignation correspondant incendie et secours  
Le Maire expose :

- En référence à la Loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi MATRAS visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
- Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Ce correspondant a un rôle central en matière de sécurité civile. Il est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a notamment pour missions d'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune. Dans ce cadre, il peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en oeuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en oeuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le Maire est tenu de désigner le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret précité, soit avant le 1er novembre 2022.

Le conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer Jean-Claude PETIT

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 2 - Désignation référent Laïcité

Le Maire informe le conseil municipal :

En référence à la loi 2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République et du décret 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique,

Il est nécessaire de nommer un référent laïcité au sein des services de la Mairie.

Le référent est désigné par l'autorité de la collectivité parmi les fonctionnaires en activité ou retraités, ou parmi les agents contractuels bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée. Il bénéficie d'une formation adaptée à sa mission et à son profil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de

Retirer la délibération du point du jour

## 3 - Divers autres

### **Préambule :**

### **Point sur la taxe d'aménagement :**

Une décision concernant la rétrocession d'une part de la taxe d'aménagement à la CCHCPP doit être prise avant le 31 décembre 2022.

Sur interrogation de Julien FISCHER, le maire indique que d'autres communes ont fixé le pourcentage revenant à la CCHCPP à 1 %.

1. **Concernant la zone 30**, le Maire attend un visuel pour une bache pédagogique proposée par Jean-Charles Christophe. Celui-ci va le transmettre par mail au conseil municipal. Le maire va demander des devis.

### 2. **Concernant la méthanisation :**

- Le Maire a envoyé un e-mail au bureau d'étude pour les aviser de l'état de dégradation des routes suite aux travaux.
- Thomas Favier indique que plusieurs administrés se plaignent de ne pas avoir vu passé la demande d'opportunité de se raccorder au réseau de gaz.
  - Le Maire va réitérer un communiqué. Et rappelle que rien n'est encore définitif.
- Le conseil municipal approuve le compte rendu

### **Points divers :**

#### 1. **Le Maire présente un devis de 10 800€ pour la réfection du chemin du Rouge Poirier.**

- Thomas Favier demande quelles sont les raisons de la dégradation de ce chemin ?
  - Le Maire répond : que le temps a fait que les éclisses se sont bouchées. Cet entretien pourrait être fait régulièrement et que bitumer ce chemin pourrait s'élever plus coûteux.
- Jean-Charles Christophe demande à qui sert ce chemin ?
  - Le Maire répond : Que le chemin est essentiellement emprunté par les agriculteurs et par les promeneurs.
- Nathalie DUBOST demande si le traitement proposé, laissera le chemin perméable à l'eau ?
  - Le Maire répond que oui. Il indique que la dernière réfection date d'il y a 25 ans et propose une alternative en faisant la réfection avec du goudron cailloux, mais que cela coûterait plus de 10 000€.
- Le conseil municipal ne prend pas de décision ce jour. L'entrepreneur propose que l'on visite un ancien chemin qu'il a traité il y a 7 ans. Son état actuel est bon. Nathalie DUBOST propose d'aller le visiter.

#### 2. **Carrefour de Chevillon :**

L'aménagement va passer en demande de subvention.

### 3. Le point sur les aménagements des réseaux et voirie:

- Concernant l'enfouissement, Le Maire présente des propositions de plans.
  - plan 1 sur Maizeroy
- un ajouté est fait sur la rue de Charme.
- Le Maire alerte que la voirie n'a toujours pas été rétrocédée à la commune par le lotisseur. Il conviendrait de solliciter Monsieur Cazenave sur le sujet.
- La conversation passe à l'éclairage de nuit et aux récentes tentatives de cambriolage. Le Maire indique que 2 personnes ont été appréhendées dimanche dernier à ce propos.
- Des questions sont posées sur les possibilités de baisser à 50 % l'éclairage en nuit profonde.
  - En raison des risques de sécurité, sur certains secteurs comme la Fontenelle, il serait envisageable de poser un détecteur de présence.
  - Concernant la taille des arbres (tilleuls) de Maizeroy. Le conseil est d'avis de faire comme à Courcelles-Chaussy et d'avoir une taille qualifiée.
  - Nota : l'EP31 de Maizeroy est positionnée sur l'abribus mais rien sur le point de collecte. C'est l'EP44 qui a disparu. L'EP2 pourrait être déplacé au bas du triangle après la mairie.
  - Le Maire échange avec Nathalie DUBOST sur la suite à donner à cette proposition. Le Maire fera un courrier au bureau d'étude.
  - Côté gestion de ces projets, le conseil propose d'analyser les plans, en faire la critique, puis revenir vers la population pour prendre l'avis de tous.
- Pour Chevillon, le travail n'est pas finalisé.
  - Proposition de matériel d'éclairage :
    - 3 modèles sont nécessaires
      - modèle 7m (points rouges) 54w
      - modèle 6m (points bleus) 40w
      - modèle 4m (points verts) 35w
    - Bilan énergétique : on passe de 3410w actuellement à 1670w en période d'éclairage.

On peut espérer 1770€ par an d'économie.

- Jean-Michel DELOR demande si des points de recharge voiture sont prévus ? Le débat est ouvert. François Maire propose de montrer l'étude à un spécialiste en éclairage public pour avis.

### 4. Stéphanie CUNIN demande où en est le projet de route de contournement de Chevillon, pour alimenter la méthanisation ?

La situation est compliquée. Les camions et voitures roulent trop vite.

Fait à Maizeroy  
Le Maire,

